



Quartier « La Pagerie »

97229 LES TROIS-ILETS

Tél : 05 96 66 05 37 Fax : 05 96 66 07 31

STATUT DES ELEVES ET DEMANDE D'INSCRIPTION EVENTUELLE A LA DEMI-PENSION

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Je soussigné(e), (*NOM - Prénom du responsable légal*) :

.....
Adresse

complète :

Téléphone :

NOM - Prénom de l'élève :

Classe :

(*NOM - Prénom du responsable financier*) :

Demande l'inscription à la DEMI-PENSION de mon enfant et règle :

(*Mettre une croix dans la case correspondante*)

- Tout élève qui bénéficie d'un PAI doit fournir IMPERATIVEMENT le certificat médical NOTIFIANT LES ALLERGIES.

Un forfait UNIQUE de 4 jours sera proposé pour l'année 2024

- Le règlement des frais de restauration se fera selon le planning suivant :
 - **par chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable du Collège Suzanne ROUSSI CESAIRE Des Trois-Ilets.**
 - **Espèce**
 - **ou carte bancaire.****Aucune inscription à la demi-pension ne sera possible sans ces paiements.**

Trimestres	Nombres de jours	Prix du trimestre
1^{ER} TRIMESTRE 2024 (SEPT-DEC 2024)	53*	116,60 €
	50 €.	Avance juin 2024 au plus tard le vendredi 28 juin 2024. Impératif pour valider l'inscription.
	66,60 €	En septembre 2024. Solde à payer (avant le 15 septembre 2024).

*NB un repas en plus compté pour les élèves de 3^{ème} pour le DNB

Nous rappelons aux parents que la demi-pension n'est pas un service obligatoire pour l'Etablissement par conséquent le règlement des créances aux dates indiquées est **IMPERATIF**, pour ne pas mettre en péril le bon fonctionnement du service. En effet les trop nombreux élèves en défaut de paiement provoquent un retard de règlement des factures du prestataire. Le service de gestion doit être informé **IMPERATIVEMENT** de toute modification du régime des élèves, faute de quoi tout mois commencé est dû. Il est proposé aux familles un forfait, somme forfaitaire à payer, aussi ne seront prises en compte que les absences de plus de 15 jours justifiés.

- Et **séparément 13,00 €** pour l'acquisition **d'une nouvelle**, carte magnétique
 - par chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable du Collège Suzanne ROUSSI CESAIRE Des Trois-Ilets.
 - Espèce
 - ou carte bancaire.

Aucune inscription à la demi-pension ne sera possible sans ces paiements.

Demande qu'il soit « EXTERNE »

(Mettre une croix dans la case correspondante)

BIEN LIRE LES DIFFERENTS STATUTS CI-DESSOUS

L'ELEVE EST DEMI-PENSIONNAIRE

- ❖ Il déjeune au restaurant scolaire durant la pause méridienne, **toute l'année, selon son forfait.**
- ❖ **Il doit être muni obligatoirement de sa carte de demi-pension pour l'accès au restaurant scolaire**
- ❖ **Il sera contrôlé à la demi-pension. En cas de conduite et/ou d'absences anormales, il sera averti puis sanctionné, avec radiation possible.**
- ❖ Il sera présent au collège de 7h25 à 16h35.
- ❖ Toute autre situation devra faire l'objet d'une **lettre** écrite des parents **adressée à M. le Principal** et recevoir l'accord de la Direction du collège pour être appliquée.

L'ELEVE EST EXTERNE

- ❖ Il ne sera pas autorisé à rester au collège pendant la pause méridienne (de 11h40 à 13h25). Car durant ce laps de temps l'élève est placé sous la responsabilité parentale.
- ❖ Il n'en sortira qu'après sa dernière heure de cours du matin et de l'après-midi.
- ❖ **Il ne restera pas devant le collège pendant ses heures de liberté, mais rejoindra son domicile.**
- ❖ En cas d'absence de ses professeurs en fin de demi-journée, l'élève ne sera autorisé à sortir que si ses parents ont signé dans le carnet de correspondance l'autorisation de sortie prévue pour l'absence concernée.

Je reconnais, selon le statut choisi, avoir pris connaissance des obligations qui sont les miennes, et accepter de m'y conformer.

Trois Ilets le,.....

<i>Signature du père</i>	<i>Signature de la mère</i>	<i>Signature du tuteur</i>	<i>Signature de l'élève</i>